

Objet : Situation du budget et des emplois (mars 2018)

Délibération du Conseil d'administration du 30 mars 2018

Affichée au siège de la Régie le : *30 mars 2018*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20180330-DCA2018007-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Réception par le préfet : 30/03/2018

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2017-067 du 21 décembre 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

